

RUN & BIKE DU MOULIN

LE 20 FEVRIER 2011

ELINCOURT SAINTE MARGUERITE (60)

<http://www.runandbike-elincourt.com>

RENSEIGNEMENTS

Mr Emmanuel CHIVOT : 03-44-96-00-41 ou 03-44-96-03-31

PRESENTATION

- Parcours : 19 Km de chemins balisés dont 95% de forêt
- Catégories : Femmes, Hommes, Mixte, Vétérans
- Récompense : Coupes aux trois premiers de chaque catégorie
- Loterie : Tirage au sort parmi les concurrents (VTT, Champagne, DVD, bons 'Top performance'...)
- Sécurité : 70 bénévoles, 20 secouristes de l'Oise
- Ravitaillement : 3 ravitaillements sur le parcours, 1 à l'arrivée

PROGRAMME

- 08h00/09h30 : ouverture du secrétariat et accueil
- 08h20/09h15 : dernières inscriptions et retrait des dossards
- 09h40 : briefing des concurrents
- 10h00 : départ groupé des Runners
- 10h04 : départ groupé des Bikers
- vers 12h30 : résultats et remise des prix
- vers 13h00 : tirage au sort des lots

**RUN & BIKE DU MOULIN.
BULLETIN D'INSCRIPTION**

A retourner à : ASSOCIATION TRIFF'ERRANT - 12, rue du Crotois - 60157 Elincourt Ste Marguerite

Ce bulletin accompagné du droit d'inscription de 20 € par équipe et d'un certificat médical de moins de 6 mois ou d'une photocopie de votre licence avant le 18 février 2011.
Le droit d'inscription sur place est fixé à 24 €uros.

Mineurs : une autorisation parentale est obligatoire.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de l'association TRIFF'ERRANT

Attention : aucun remboursement ne sera possible après engagement.

Les engagements parvenus sans règlement , sans certificat médical ou photocopie de la licence 2010 et sans autorisation parentale pour les mineurs ne seront pas pris en compte.

Equipier n° 1

NOM :PRENOM :
Adresse :
Code postal :Ville :
Tél. :
Date de naissance : Sexe : F M
Licencié : OUI N° licence :NON
Certificat médical (obligatoire pour les non-licenciés)

J'ai pris connaissance du règlement de la course avant le départ et m'engage à en accepter les clauses. Je joins à mon inscription la photocopie certifiée conforme du certificat médical, ou si je suis licencié, la photocopie de ma licence.

Attention : tout bulletin d'inscription non signé ou incomplet sera mis en attente.

Signature :

Equipier n° 2

NOM :PRENOM :
Adresse :
Code postal :Ville :
Tél. :
Date de naissance : Sexe : F M
Licencié : OUI N° licence :NON
Certificat médical (obligatoire pour les non-licenciés)

J'ai pris connaissance du règlement de la course avant le départ et m'engage à en accepter les clauses. Je joins à mon inscription la photocopie certifiée conforme du certificat médical, ou si je suis licencié, la photocopie de ma licence.

Attention : tout bulletin d'inscription non signé ou incomplet sera mis en attente.

Signature :

RUN & BIKE DU MOULIN. REGLEMENT

Parcours : comportant une boucle d'environ 19 km, tracée empruntant en majorité les chemins forestiers et de campagne du village d'Elincourt Ste Marguerite.

Article 1

Cette épreuve est ouverte à toutes personnes âgées de plus de 18 ans licenciées ou non. A titre exceptionnel, la participation de mineurs de plus de 16 ans pourra être acceptée sur production d'une autorisation parentale. Les inscriptions sont limitées à 150 équipes.

Article 2 : Relais

Le Run and Bike est une course en alternance par équipe de 2, composée d'un coureur à pied (le Runner) et d'un coureur en VTT (le Biker)

L'alternance, non obligatoire, sera possible dès que le Biker aura rattrapé son Runner.

L'écart entre les deux équipiers ne devra jamais excéder 200 mètres.

Les concurrents devront se transmettre le VTT par la selle et non par posé au sol.

Il est interdit de monter à deux sur le VTT.

Le non respect des règles précédentes entraîne la disqualification.

En cas de bouchons dans les secteurs techniques, la priorité est aux coureurs à pied (ne vous battez pas, on est là pour rigoler)

Article 3 : Sécurité

Le port du casque homologué à coque dure est obligatoire pour le Biker tout au long de l'épreuve sous peine d'élimination directe.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route. Le Runner devra rester sur le coté droit du parcours.

Article 4

Obligation pour le Biker et le Runner de franchir ensemble la ligne d'arrivée.

Article 5

Important : suite à la loi relative à la protection de la santé des sportifs, les modalités d'inscription dans les courses sont désormais les suivantes :

1. Vous êtes coureur licencié Athlétisme ou Cyclisme : vous devez noter impérativement votre numéro de licence sur le bulletin d'inscription de la course, et vous devrez joindre une photocopie de votre licence.
2. Vous êtes coureur non licencié : dans ce cas vous devez nous faire parvenir un certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition de la course à pieds et du VTT de moins de 6 mois. Fournir à l'organisateur avec votre bulletin d'inscription l'original ou la photocopie certifiée conforme de ce certificat. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'insuffisance physique.

Article 6 : Dossard

Le dossard doit être apparent sur la poitrine des concurrents, fourni par les organisateurs.

Article 7 : Interdictions

Pousser, s'accrocher, rouler sans casque
Seuls les VTT sont admis à l'exclusion de tout autre cycle.

Article 8 : Sanctions

Le comité d'organisation est habilité à sanctionner, au besoin, par élimination de l'équipe en cause, toute irrégularité et manquement au règlement.

Article 9 : Responsabilités

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé, de vol ou perte d'objets, d'accidents provoqués par le non respect du code de la route, des consignes de l'organisateur ou du service médical. Les organisateurs s'accordent le droit de modifier le parcours en cas de force majeure.

Santé : Les concurrents attestent de par leur engagement de leur bonne forme physique et dégagent de fait l'organisation de toute responsabilité médicale.

Article 10

La participation à l'épreuve du Run and Bike du moulin Valois implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et accepter les clauses. Les concurrents devront respecter le règlement de l'épreuve.

Article 11

Le briefing est obligatoire et tous les concurrents s'engagent à respecter les consignes données.